

Sujet : Tr: DDAE Secteur nord INSPIRA / Avis défavorable du CNPN

De : BORNARD Damien - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/EHN/PACH/OA

<Damien.Bornard@developpement-durable.gouv.fr>

Date : 06/10/2023 à 09:29

Pour : eau-autorisations - DDT 38/SE/PEMA <ddt-eau-autorisations@isere.gouv.fr>

Bonjour,

vous trouverez en PJ l'avis défavorable du CNPN sur le DDAE Secteur nord INSPIRA, et ci-dessous le mail de notification de cet avis au pétitionnaire.

La saisine de l'AE est suspendue dans l'attente de la réunion technique à venir.

Bien cordialement,

Damien BORNARD

Inspecteur de l'environnement
Police de l'eau axe Rhône-Saône
EHN/PACH/OA

5 place Jules Ferry - 69453 LYON CEDEX 06
Tél : 04 26 28 67 96 - Mobile : 07 64 47 84 76
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

----- Message transféré -----

Sujet : DDAE Secteur nord INSPIRA / Avis défavorable du CNPN

Date : Tue, 3 Oct 2023 09:18:02 +0200

De : CROSNIER Jérôme (Chef de pôle, adjoint au chef de service) - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/EHN/PACH <Jerome.Crosnier@developpement-durable.gouv.fr>

Organisation : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/EHN/PACH

Pour : s.bainier@elegia-groupe.fr, i.duclot@elegia-groupe.fr, jc.rosselin@elegia-groupe.fr
<jc.rosselin@elegia-groupe.fr>

Copie à : POIRIE Fabien - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/EHN/PME

<fabien.poirie@developpement-durable.gouv.fr>, BORNARD Damien - DREAL Rhône-Alpes/UT69/CPE <Damien.Bornard@developpement-durable.gouv.fr>, HALGRAIN Jérôme - DDT 38/SANO <jerome.halgrain@isere.gouv.fr>, CHARMASSON Christophe - 38 ISERE/SP VIENNE/TERRITOIRES <christophe.charmasson@isere.gouv.fr>, PAGLIARI-THIBERT Carine (Chef de pôle) - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/EHN/PME <carine.pagliari-thibert@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

suite à la saisine du CNPN, je vous informe que ce dernier a rendu un avis défavorable (voir pièce jointe) sur la demande de dérogation "espèces protégées" incluse dans la demande d'autorisation environnementale pour l'aménagement du secteur Nord de la ZAC Inspira.

En particulier, le CNPN considère que :

- l'intérêt public majeur du projet et l'absence de solutions alternatives (conditions impératives pour la délivrance d'une dérogation) ne sont pas suffisamment justifiés ;
- les mesures de compensation manquantes (à savoir les 13,7 hectares de mesures compensatoires qui restent à préciser et localiser) font défaut pour garantir l'absence d'impact résiduel (autre condition impérative pour la délivrance d'une dérogation). Ce point de fragilité avait déjà été identifié dans le cadre de l'instruction.

Toutefois, le CNPN ne ferme pas complètement la porte pour la suite en concluant, au sujet de l'objectif de zéro perte nette de biodiversité, qu'il ne manque pas fondamentalement des choses pour y arriver, mais qu'elles ne sont pas encore assez sécurisées, ni explicitées".
Le CNPN demande à être saisi une deuxième fois, une fois le dossier amélioré sur les points soulevés dans son avis.

En conséquence, nous vous proposons d'organiser rapidement une réunion technique pour échanger sur les suites à donner à cet avis ainsi que sur la stratégie à mettre en place pour en tenir compte, notamment dans l'objectif de garantir la solidité juridique d'une éventuelle autorisation.

Cette réunion peut se tenir dans nos locaux (ou en visio si vous le souhaitez) :

- le 6 octobre après-midi
- le 12 octobre après-midi
- le 13 octobre matin ou après-midi

Je vous remercie d'avance de m'indiquer vos disponibilités dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de cette réunion et des éléments de réponse que vous pourriez produire, il me paraît préférable de reporter la saisine de l'autorité environnementale pour avis sur l'étude d'impact jointe aux 3 dossiers en cours d'instruction, pour éviter de conduire à un avis négatif supplémentaire qui fragiliserait davantage l'autorisation demandée.

Bien cordialement

--

Jérôme CROSNIER

Chef de pôle, adjoint à la cheffe de service

Service Eau, Hydroélectricité & Nature
Pôle police d'axe et concessions hydroélectriques

5 place Jules Ferry - 69453 LYON CEDEX 06
Tél : 04 26 28 67 94 - Mobile : 06 66 38 32 98
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

— Pièces jointes : —

20230920_AvisCNP_N_INSPIRA_SecteurNord_vs.pdf

844 Ko